RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

METEO FRANCE
À VOS CÔTÉS, DANS UN CLIMAT QUI CHANGE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

REPRISE, DÉVELOPPEMENT, ÉVOLUTIONS, HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE L'OFFRE WEBSITE FACTORY

Marché n°2637F0267

Vos interlocuteurs Météo-France :
Direction des achats publics
73, avenue de Paris
94 165 Saint-Mandé Cedex

Table des matières

Cahier des clauses techniques particulières....3
1. Objet du marché public....3
1.1. Description de la prestation....3
1.1.1. La part ferme du marché est constituée de :....3
1.1.2. La part à bons de commande du marché est constituée de :....3
2. Décomposition du marché public....3
3. Durée du marché public....3
4. Démarrage des prestations et délais de réalisation....4
5. Définition du besoin....4
5.1. Reprise de l'existant....4
5.2. Synthèse des prestations attendues....4
5.2.1. Part ferme :....4
5.2.2. Part à bons de commandes :....5
5.3. Hébergement, maintenance en conditions opérationnelles et contact technique....5
5.3.1. Hébergement....5
5.3.2. Maintenance en conditions opérationnelles....6
Maintenance préventive....6
Maintenance curative....7
5.3.3. Contact technique en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement....7
5.4. Réversibilité....7
6. Modalités d'exécution des prestations....7
6.1. Le processus de commande d'une prestation....7
6.2. Cas spécifique de la maintenance curative....8
7. Constatation de l'exécution des prestations....8
8. Documentation....8
9. Proposition du titulaire....8
10. Obligations du titulaire....8
10.1. Transfert des données....8
10.2. Information et conseil....9
11. Garantie....9

Cahier des clauses techniques particulières

1. Objet du marché public

Le marché public a pour objet la reprise, le développement, les évolutions, l'hébergement et la maintenance en conditions opérationnelles de l'offre WebSite Factory.

1.1. Description de la prestation

1.1.1. La part ferme du marché est constituée de :

- La reprise de l'existant consistant à préparer la mise en ligne effective des 3 sites existants, durant la période de transition avec l'ancien prestataire :
- S'approprier les 3 sites de prévisions météorologiques créés dans le cadre du précédent marché (Front et Back-Office spécifiques à chaque site)
- Mettre en place la structure d'hébergement des 3 sites ;
- Maîtriser et mettre en œuvre le process de déploiement des 3 sites ;
- Mettre en œuvre une procédure de test et de recette des 3 sites et réaliser des tests de charge en cohérence avec les audiences communiquées.

1.1.2. La part à bons de commande du marché est constituée de :

- Le développement et le déploiement de nouveaux sites internet de prévisions météorologiques, depuis l'architecture technique d'un des sites existants, ainsi que les back-offices spécifiques clients ;
- Les évolutions des sites existants et des nouveaux sites (maintenance évolutive);
- La commande de prestations d'ergonomie et de graphisme ;
- Les hébergements des sites existants et futurs sites, avec évolutions des hébergements ;
- La Maintenance en Conditions Opérationnelles incluant :
 - La maintenance préventive permettant de prévenir les risques éventuels en termes de sécurité et/ou de performance (supervision des sites Internet et de l'hébergement liée à un taux de disponibilité précisé dans le présent document, mises à jour du CMS, des librairies, modules,…) des sites existants et des nouveaux sites développés ;
 - La maintenance curative visant à corriger des pannes ou des dysfonctionnements soudains affectant un ou des sites Internet, selon des SLA définies dans le présent document.
- La prestation de réversibilité.

2. Décomposition du marché public

Pour conserver l'homogénéité de la prestation, le marché public n'est pas décomposé en lots.

3. Durée du marché public

Le marché public est passé pour une durée de deux ans fermes, à compter du 1er avril 2027 ou de sa date de notification, si celle-ci est postérieure.

À l'issue de son terme initial, le marché public est reconductible deux fois pour une durée d'un an de manière tacite. Si Météo-France ne souhaite pas reconduire le marché public, l'établissement en informe le titulaire au moins trois mois avant l'échéance.

4. Démarrage des prestations et délais de réalisation

Les commandes peuvent être passées à compter de la date de prise d'effet du marché public

Par dérogation aux stipulations de l'article 13.2.4 du CCAG applicable, les bons de commandes peuvent être passés durant la période de validité de l'accord-cadre et s'exécuter au-delà de la date de fin de validité de l'accord-cadre, sans que leur durée d'exécution dépasse de plus de six mois cette date de fin de validité.

Des représentants de Météo-France et du titulaire se réunissent peu de temps après la notification, sans surcoût, pour préciser certaines modalités de mise en œuvre.

Si Météo-France ne souhaite pas reconduire le marché public, l'établissement en informe le titulaire au moins trois mois avant l'échéance.

5. Définition du besoin

L'attention du titulaire est attirée sur le fait que les développements mis en œuvre devront permettre une optimisation du référencement par les moteurs de recherche (principalement Google) ainsi que satisfaire aux critères d'accessibilité (RGAA). Ils devront pas ailleurs s'afficher dans les meilleures conditions quel que soit le support de consultation : ordinateur, tablette, smartphone (responsive / adaptative design)

5.1. Reprise de l'existant

La reprise des sites existants consiste à préparer et à mettre en œuvre la mise en opérationnel des sites internet concernés. A savoir :

- **Récupération des Codes des sites existants (au nombre de 3), de leurs back-offices respectifs et des bases de données**, tous fondés sur la même architecture de site ; les sites existants sont fondés sur le CMS DRUPAL, version 10 ;
- **Reprise des composants météo métiers** (nous parlerons ici d' « outils ») des sites existants compatibles avec le CMS DRUPAL ;
- **Reprise des templates** des sites existants ;
- **préparation de la mise en opérationnel des sites**, notamment, la mise en place de l'hébergement, l'installation des nouveaux serveurs, l'intégration des alimentations par webservices, l'intégration des alimentations de données mises a disposition par les clients (fils d'actualités, liens vers des articles, appels aux serveurs de publicité)
- **tests et recettes** : le titulaire fournira un cahier de tests et de recettes, notamment sur les performances et les tenues en charge.

5.2. Synthèse des prestations attendues

5.2.1. Part ferme :

Reprise des 3 sites existants, qui servent de base aux futurs sites développés (les sites dupliqués) :

- S'approprier les 3 sites de prévisions météorologiques créés dans le cadre du précédent marché (Front et Back-Office spécifiques à chaque site)
- **Mise en place de la structure d'hébergement** pour ces 3 sites, selon une configuration initiale détaillée *infra*.
- **Maîtrise et mise en œuvre du process de mise en ligne des sites existants**
- **Mise en œuvre d'une procédure de test et de recette et test de charge des sites existants**, repris par le nouveau titulaire .

5.2.2. Part à bons de commandes :

Maintien en condition opérationnelle des sites existants et de leurs modules et outils métiers, incluant maintenance préventive et maintenance corrective ;

Développements et maintien en condition opérationnelle (incluant maintenance préventive et maintenance corrective) **de nouveaux sites** en responsive / adaptative design, sur la base des sites existants

Évolutions fonctionnelles et techniques des sites développés par le titulaire et des sites existants ;

Prestation graphique et/ou ergonomique, incluant :

- Création de design (tout ou partie d'un site web) sur mesure, en. PSD ou pages FIGMA
- Découpage de design. PSD vers du HTML5 ;
- Intégration de design HTML5 vers Drupal ;

Hébergement des sites existants et des futurs sites, avec la possibilité d'augmenter les capacités de cet hébergement, site par site ;

Prestation de réversibilité, lors de la fin de marché

5.3. Hébergement, maintenance en conditions opérationnelles et contact technique

La réponse du titulaire devra prendre en compte l'ensemble des besoins ci-dessous exprimés, et précisément décrits à l'article 5.3.1 du présent document.

- Une solution d'hébergement ;
- Une solution de maintenance en condition opérationnelle, incluant la supervision ;
- La mise en place d'évolutions des sites existants ou des sites nouvellement créés
- La fourniture d'un contact technique (mail /numéro de téléphone) pour le signalement d'anomalie ou de dysfonctionnement

5.3.1. Hébergement

Le titulaire fourni une solution d'hébergement destinée à accueillir les sites existants et des sites internet développés à partir de ces sites existants.

À la notification du marché, la configuration initiale proposée par le titulaire permet ***a minima*** **l'hébergement des sites existants**, dont le taux de consultation est d'environ, **par site**, **100 000 pages vues par jour en moyenne, avec des pics potentiels de 30 000 pages vues par heure.** En cas d'augmentation des consultations, les capacités d'hébergement pourront être augmentées, afin de les adapter aux besoins de Météo-France en prenant en compte :

- L'espace de stockage ;
- La puissance de la machine (CPU et Ram) ;
- La bande passante.

Météo-France peut confier au titulaire, au cours de l'exécution du marché, l'hébergement d'un ou plusieurs nouveaux sites, créés par le titulaire à partir des sites existants.

En conséquence, le titulaire prévoit un hébergement, dont le taux de consultation est ***a minima*** **par site** d'environ **100 000 pages vues par jour en moyenne, avec des pics potentiels de 30 000 pages vues par heure.** En cas d'augmentation des consultations, les capacités d'hébergement pourront être augmentées, afin de les adapter aux besoins de Météo-France en prenant en compte :

- L'espace de stockage ;

- La puissance de la machine (CPU et Ram) ;

- La bande passante.

Le titulaire, ou son sous-traitant, doit être en capacité d'assurer l'hébergement de sites internet dont les caractéristiques sont **multipliées par 10 par rapport à la configuration initiale indiquée *supra***.

Toute augmentation des capacités de l'hébergement fait l'objet **d'un bon de commande**.

L'hébergement est effectué sur des **serveurs localisés en Europe.**

L'hébergement proposé par le titulaire devra :

- Avoir un taux de disponibilité de 99 % et

- Bénéficier d'un temps de reprise maximum de 1 h

- Être une solution « scalable » : L'ajout de sites, ou de disponibilité de bande passante pour chaque site, devra être rendu possible par l'ajout d'unité d'œuvre, par bons de commande.

5.3.2. Maintenance en conditions opérationnelles

Le titulaire opérera les prestations de maintien en conditions opérationnelles et plus précisément,

Maintenance préventive

La maintenance préventive, sur la base du tarif mensuel indiqué à l'annexe financière de l'acte d'engagement, incluant **:**

- La mise en place d'un système de résilience informatique, basé sur des sauvegardes, permettant de rétablir le service à une situation précédente nominale en cohérence avec le taux de disponibilité et le temps de reprise maximum mentionnés *supra*.

- Les mises à jour de sécurité, de composants et/ou modules et/ou CMS et/ou templates ;

- La prise en charge des maintenances à chaud.

- La supervision des sites existants, des nouveaux sites et de leurs hébergements respectifs, liés à un taux de disponibilité et de temps de reprise maximum :

- pour chaque site, taux de disponibilité de 99,8 %

- pour l'hébergement, taux de disponibilité de 99,8 %, temps de reprise maximum d'une heure

La supervision devra être optimisée selon les besoins. Elle pourra aller jusqu'à 7j/7 et 24h/24 de la solution hébergeant les sites existants et les sites créés.

Le titulaire doit être en mesure de définir les prestations de supervision suivantes :

- Une supervision 7 J/7, en horaires de bureau ;

- Une supervision 7 J/7 et 24H/24.

L'offre de prix relative à la supervision devra comprendre **la supervision de l'hébergement** (tenue en charge, risque de dépassement des quotas de consultation…) et **la supervision des sites internet existants et nouvellement créés** (bugs critiques, problèmes autres que l'hébergement...).

Maintenance curative

La maintenance curative, sur la base d'un tarif personnes/jour, incluant :

- La gestion des incidents,

- La correction de bugs,

Le titulaire s'engage à corriger les anomalies à compter de leur signalement par tout moyen écrit :

- Dans un délai de **6 heures en horaires de bureau** (9H-19H, du lundi au vendredi), pour les anomalies considérées comme bloquantes ;
- Dans un délai de **24 heures en horaires de bureau** (9H-19H, du lundi au vendredi) pour les anomalies considérées comme majeures ;
- Dans un délai de **7 jours en horaires de bureau** (9H-19H, du lundi au vendredi) pour les anomalies considérées comme mineures.

Le titulaire décrira dans son offre la stratégie de prévention mise en œuvre pour garantir la disponibilité des services ainsi que sa stratégie de sauvegarde et de retour arrière en cas d'incident majeur.

5.3.3. Contact technique en cas d'anomalie ou de dysfonctionnement

Le titulaire proposera à Météo-France, une solution permettant à Météo-France et/ou ses clients, de signaler d'éventuels incidents, en heures ouvrables comme en heures non ouvrables et ce 24 h/24.

5.4. Réversibilité

La réversibilité des sites existants repris par le titulaire et des nouveaux sites créés durant le marché pourra être enclenchée par Météo-France sur simple demande écrite.

Sur notification de Météo-France, le titulaire disposera d'un délai de dix jours pour définir un plan de réversibilité, le proposer à Météo-France pour validation.

Dans le cas où le plan de réversibilité n'est pas validé par Météo-France, le Titulaire disposera d'un nouveau délai de 2 jours pour soumettre de nouveau un plan de réversibilité. Ce process sera valable autant de fois que nécessaire jusqu'à validation par Météo-France d'un plan de réversibilité ;

Dans le cas où le plan de réversibilité proposé est validé par Météo-France, le Titulaire disposera d'un délai de 10 jours pour restituer les informations attendues.

Il est entendu que la réversibilité restituera à Météo-France :

— Les applications, logiciels, et tout autre livrable que Météo-France lui a confié pour l'exécution des prestations y compris les Codes sources associés et documentés à leur dernier niveau de version ;

— Les documents techniques complets et actualisés qui s'y rapportent ;

— Les transferts de cessions de contrats de fourniture de biens ou de services et de licences ;

— Tout autre élément qui aurait été mis à disposition du titulaire par Météo-France au titre de l'exécution du présent marché.

A l'issue de la phase, un procès verbal constatant le bon achèvement de tous les travaux sera signé par les deux parties.

6. Modalités d'exécution des prestations

6.1. Le processus de commande d'une prestation

Le processus de commande de prestation dans le cadre de la part à bons de commande respectera le déroulé suivant :

- Météo-France avertira le titulaire du besoin par un mail et demandera la rédaction :

 - d'un devis sur la base d'une part, de spécifications fournies par Météo-France et d'autre part, de la tarification prévue à l'annexe financière de l'acte d'engagement,

 - et d'un délai prévisionnel de réalisation du besoin.

Ce devis sera fourni par le titulaire par mail, ou toute autre solution de mise à disposition de document, proposée par le titulaire,

- À réception du devis, Météo-France générera un bon de commande, qu'il fera parvenir au titulaire, pour réalisation de la prestation,

- Le titulaire accomplira la prestation dans les délais prévus au devis,

- Une fois la prestation finalisée, correspondant à la demande et exempte de dysfonctionnements, la prestation sera payée par Météo-France après constatation du service fait, en application du chapitre 5 du CCAG applicable.

6.2. Cas spécifique de la maintenance curative

Dans le cadre de la maintenance curative (gestion d'un incident, d'un bug ou d'une panne), dans une optique d'efficacité et de vitesse d'exécution, le processus de validation sera aménagé de la façon suivante : le titulaire enverra par mail son évaluation du nombre de personnes-jours nécessaires à la correction du dysfonctionnement, et Météo-France fera parvenir par retour de mail son accord, en parallèle, le processus de commande sera suivi, conformément à l'article 6.1 du présent document.

7. Constatation de l'exécution des prestations

Les modalités de constatation de l'exécution des prestations stipulées au chapitre 5 du CCAG s'appliquent.

8. Documentation

Météo-France s'engage à fournir au titulaire toute la documentation en sa possession nécessaire à l'appropriation technique et à l'exécution des prestations.

Le titulaire s'engage à mettre à jour cette documentation autant que de besoin et à transmettre la dernière version à l'issue du marché à Météo-France dans un délai maximum de deux mois.

9. Proposition du titulaire

Le titulaire décrira sa proposition technique en se basant impérativement sur le cadre de réponse fourni.

10. Obligations du titulaire

10.1. Transfert des données

Au terme du marché public, le titulaire remet à Météo-France et au nouveau titulaire choisi par Météo-France, tous les documents ayant un caractère officiel dont il est dépositaire ainsi que tous les documents et informations nécessaires à l'exécution ou à l'achèvement de la mission qui lui était confiée ; la remise devant intervenir dans un délai permettant d'éviter toute forclusion ou prescription.

10.2. Information et conseil

Le titulaire reconnaît être tenu à une obligation générale de conseil notamment d'information et de recommandation auprès de Météo-France. Le titulaire s'engage à informer Météo-France sans délai de toute nouveauté technologique ou de tout nouveau produit plus adapté, au cours de l'exécution du marché public.

11. Garantie

Le titulaire garantit la conformité des prestations aux stipulations du marché pendant une durée de un an, dans les conditions prévues par l'article 36 du CCAG applicable.